

Résolutions adoptées par la Conférence européenne des Céréales (Londres, 3-6 avril 1946)

Légende: Le 6 avril 1946, la Conférence de Londres sur les céréales en Europe adopte une série de résolutions visant à améliorer la situation agricole des pays européens.

Source: Emergency Conference on European Cereals Supplies held in London from 3rd to 6th April 1946. London: 1946.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolutions_adoptees_par_la_conference_europeenne_des_cereales_londres_3_6_avril_1946-fr-d421df26-c9e6-4de7-a62e-c7805a3479b0.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Résolutions adoptées par la Conférence européenne des Céréales (Londres, 3-6 avril 1946)

Lutte contre les parasites et les rongeurs (M.P. 52. No. 3)

La Conférence Européenne des Céréales :

Considérant que la crise actuelle du ravitaillement européen, commande de réduire au minimum toutes les pertes de nourriture, particulièrement les pertes de céréales :

Considérant que la situation alimentaire restera, selon toute vraisemblance encore critique pendant l'année 1946/47 ;

DECIDE

- (a) Que tous les efforts doivent être faits pour inspecter immédiatement les installations portuaires, entrepôts, moulins, et autres magasins, dans le but de découvrir les centres de reproduction des vermines.
- (b) Que les produits chimiques soient rendus disponibles en quantités suffisantes pour permettre une lutte efficace contre les rats, souris et parasites des céréales.
- (c) Que les préparatifs nécessaires soient faits immédiatement pour étendre aux granges et aux entrepôts du ravitaillement dans les districts ruraux la lutte contre les rongeurs, insectes, et parasites, avant que la prochaine récolte ne soit rentrée.
- (d) Que tous les efforts doivent être faits pour que les produits chimiques soient mis à la disposition du public en quantité suffisante et en temps utile pour garantir la prochaine récolte contre les pertes dues à la contamination.
- (e) Que des mesures spéciales soient prises pour intensifier la lutte contre les acridiens et autres insectes destructeurs de récoltes.

INSISTE

- (a) Pour que tous les pays participants, dans lesquels les mesures appropriées ne sont pas encore en application, prennent les mesures d'urgence pour faire opérer les inspections et contrôles nécessaires dans les ports, entrepôts, moulins et autres magasins, ainsi que dans les fermes.
- (b) Pour que tous les pays européens adoptent une politique de vigilance contre la contamination par les rongeurs et les vermines, étant donné que l'efficacité des mesures de dératisation dans un pays dépend en grande partie de la politique suivie en la matière dans les pays voisins.

Politique de la Collecte (M.P. 52. No. 7)

La Conférence Européenne des Céréales :

Considérant que la crise du ravitaillement dans les pays européens rend absolument indispensable dès à présent, et immédiatement après la prochaine récolte, la commercialisation maximum des denrées alimentaires, et particulièrement des céréales

DECIDE

que tous les pays maintiendront ou intensifieront leurs efforts, en vue d'une collecte, dans les fermes, de quantités de céréales aussi importantes que possibles, et dans ce but, prendront immédiatement des mesures spéciales adaptées à leur situation particulière pour :

- (a) Avertir les fermiers et les paysans de la situation critique du ravitaillement et s'assurer de leur coopération pour augmenter les livraisons ;
- (b) Maintenir ou renforcer les contrôles dans toute la mesure nécessaire pour assurer dans chaque pays la collecte totale des céréales pour le ravitaillement, exception faite des petites quantités réservées pour la semence, ou pour la nourriture des fermiers eux-mêmes, et à l'exception également des quantités impropres à la consommation ;
- (c) Donner une large publicité au fait que le rationnement du pain dans les villes a pour cause le maintien dans les fermes, des céréales propres à la consommation, pour servir à la nourriture des animaux et qu'un des premiers remèdes au manque de pain doit être la lutte contre de telles rétentions par les producteurs ;
- (d) Atteindre à la plus grande économie possible dans l'utilisation des céréales fourragères par une propagande intense, et aussi peut-être par un contrôle de l'utilisation de ces mêmes céréales, au moyen d'un système de rationnement pour les animaux détenus dans les fermes ou à la ville, ou encore, par un contrôle de la production et de la vente des produits de l'élevage ;
- (e) Eliminer le marché noir en limitant l'utilisation du fourrage pour la production de la viande et des produits laitiers au-delà des quantités autorisées ;
- (f) Lier, autant que possible le contrôle de la vente avec le contrôle des prix, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des céréales et des pommes de terre.

[...]

Besoins de l'Agriculture (M.P. 52. No. 10)

La Conférence Européenne des Céréales :

Considérant que la présente crise alimentaire ne peut pas être enrayée tant que persiste la pénurie des fournitures et de l'équipement agricoles ;

DECIDE

- (a) que tous les efforts possibles devront être faits en vue de mobiliser au maximum la main d'œuvre agricole et les travailleurs volontaires pour que la récolte de cette année soit rentrée et que les semailles d'automne soient effectuées sans retard ;
- (b) les industries du machinisme agricole seront invitées à apporter un concours maximum en produisant le plus grand nombre possible de machines pour la récolte, la culture et les semailles ainsi que les pièces de rechange nécessaires à ces machines, et des outils.
- (c) les industries chimiques seront invitées à fournir toute l'aide possible en vue de procurer un maximum d'insecticides y compris les types les plus récents en vue de réduire au minimum les pertes dues aux rongeurs et vermines.
- (d) Tous les efforts possibles devront être faits pour augmenter la production et accélérer la distribution des engrais artificiels et d'en faire l'usage le plus économique. Pour le moment les fermiers devront être invités à utiliser les engrais pour les terres arables de préférence aux pâturages.
- (e) La plus grande importance devra être attachée au transport des engrais et semences de façon à ce qu'ils soient livrés aux fermes en temps voulu pour les labours et semailles d'automne.
- (f) Dans le cadre de la politique existant en matière d'économie générale et de réparation les différentes

autorités de contrôle en territoires ennemis devront accorder la priorité à l'exportation de l'équipement et des fournitures nécessaires à l'agriculture définis ci-dessus ainsi qu'à l'exportation du charbon."

Répartition des céréales (M.P. 52. No. 13)

La Conférence Européenne des Céréales

Estime que la pénurie mondiale de grains rend nécessaire l'établissement par le "Combined Food Board", d'une répartition ou d'un plan pour les céréales panifiables aussi bien que pour les céréales secondaires, en vue de satisfaire les besoins du ravitaillement et la demande de semences et que, dans la mesure où les céréales secondaires ne sont pas, dans les recommandations du "Combined Food Board", réservées à la consommation humaine, les allocations de céréales fourragères tiennent compte, entre autres choses, des besoins du cheptel dans la limite du nombre de bétail adopté pour chaque pays et,

DECIDE

d'inviter le sous-comité de l'agriculture de l'E.E.C.E. à proposer aussitôt que possible au " Combined Food Board " une recommandation concernant les méthodes par lesquelles l'allocation de céréales fourragères pour le bétail, pourrait être déterminée."